

NOTRE

POLITIQUE DE PRÉVENTION CONTRE LA POLLUTION

TERRE – AIR – EAU

Cette politique décrit l'engagement de Logoplaste à atteindre les normes environnementales les plus élevées au sein de la société, en s'assurant que nous ne causons pas de pollution* ou que nous ne la permettons pas. Cette politique s'applique à toutes nos opérations, bureaux, employés, entrepreneurs et visiteurs.

***La pollution est le rejet dans l'air, l'eau ou la terre de toute substance qui nuit, ou pourrait nuire, aux personnes ou à l'environnement.**

EXIGENCES GÉNÉRALES

- Lors de la prise de décisions concernant de nouveaux bâtiments ou des extensions de bâtiments existants et pour s'assurer que la faune locale et l'environnement environnant sont préservés. Logoplaste évaluera l'impact potentiel sur l'environnement.
- La construction ou le développement de toute usine de fabrication suivra les contrôles locaux de planification et de construction. Cela tiendra compte de toutes les émissions et du potentiel de pollution locaux et accidentels.
- Dans le cadre du lancement ou du développement d'une nouvelle usine, le manager de projet utilisera la liste de contrôle Global EHS pour le lancement d'une nouvelle usine afin de s'assurer que les activités sont planifiées dans le cadre du calendrier de travail.
- Les usines effectueront des évaluations des risques afin d'identifier les lieux de déversement potentiels et la quantité de substance impliquée et fourniront le matériel de gestion des déversements requis.
- Lors de l'achat de nouveaux équipements, l'équilibre optimal entre la consommation d'énergie et le risque de pollution sera toujours considéré.
- Tous les sites doivent évaluer le risque de pollution en créant une évaluation des risques du site identifiant les endroits où les déversements et la pollution pourraient se produire, les quantités typiques, la fréquence et le niveau de risque et décrire les actions de prévention et de confinement.
- Si un incident se produit, les usines effectueront un confinement et un nettoyage et, si nécessaire, feront appel à des entrepreneurs spécialisés pour apporter leur expertise. En outre, nous informerons les autorités locales et les parties intéressées de toute pollution, comme l'exigent les réglementations environnementales du pays.



PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION DES SOLS

- Toutes nos usines ne causeront pas de pollution du sol en raison de leurs activités et procédures opérationnelles. Cela s'applique au stockage des substances, au contrôle des déchets et au potentiel de déversements accidentels.
- Tous les déchets dangereux sont contrôlés afin de s'assurer qu'ils ne causent pas de pollution environnementale lors du stockage et de la collecte.



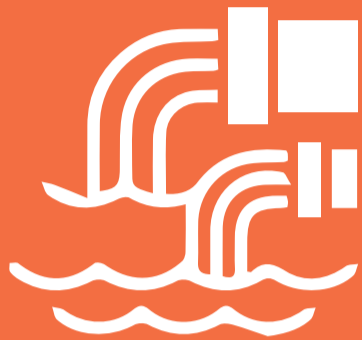
PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION DE L'AIR

- Si l'usine doit émettre des émissions dans l'air, elle le fera en suivant les autorisations réglementaires requises pour rejeter des émissions dans l'atmosphère.
- Lorsque des émissions sont rejetées dans l'atmosphère, l'usine mettra en œuvre un plan de surveillance détaillé pour en assurer la conformité. Ce plan comprendra des contrôles de couleur et d'odeur.

NOTRE

POLITIQUE DE PRÉVENTION CONTRE LA POLLUTION

TERRE – AIR – EAU



PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION DE L'EAU

- Si les usines doivent rejeter de l'eau traitée/contaminée, cela sera fait en suivant les exigences de tout permis réglementaire.
- Si les usines doivent rejeter des eaux traitées/contaminées dans le cadre de leurs opérations de maintenance planifiées, elles seront collectées et éliminées par une société de traitement des déchets autorisée. L'eau ne sera pas déversée directement dans le système de drainage local du site ou dans d'autres systèmes d'eaux usées.



PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION MARINE (PERTE DE FLOCONS, DE PELLETS)

- Toutes les usines qui manipulent des matières premières sous forme de pellets, de flocons ou de matériaux recyclés en interne sont tenues de respecter les procédures de l'opération Clean Sweep pour prévenir les risques de pollution. Nos usines doivent évaluer les risques de pertes potentielles et mettre en œuvre des solutions pour les prévenir et les contenir.
- Les nouveaux sites doivent être conçus de manière à inclure des mesures de contrôle de la pollution sous forme de digues et autres actions de confinement. Une attention particulière sera accordée aux sites situés à proximité de cours d'eau ouverts ou de sites naturels protégés.



PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

- Toutes les usines doivent préparer, maintenir et tester régulièrement leurs procédures de préparation aux situations d'urgence et fournir l'équipement nécessaire pour contenir la pollution locale et accidentelle.
- Dans le cadre de leur planification de la préparation aux situations d'urgence, toutes les usines identifieront leurs drains locaux et leurs objectifs (eaux de surface, eaux usées, combinées). Les usines devront comprendre où mènent ces drains.



SURVEILLANCE ET CONFORMITÉ

- Lorsqu'un kit de déversement a été utilisé, l'usine doit en faire état dans les rapports de surveillance des risques. Ces rapports permettront d'identifier les causes et les actions correctives et de procéder à une analyse des tendances.
- Des inspections et des audits internes réguliers du lieu de travail seront effectués pour vérifier que les conditions d'exploitation et les procédures spécifiées sont respectées.
- L'évaluation des risques de déversement doit être régulièrement contrôlée pour s'assurer que les risques sont continuellement évalués et les mesures de contrôle vérifiées. Des comptes rendus de ces évaluations doivent être conservés.

Cette politique doit être portée à l'attention de tous les employés, entrepreneurs et visiteurs. Elle doit être évaluée chaque année, ou plus tôt si des changements immédiats surviennent.

Prochaine révision : Mai 2023

Gerardo Chiaia
Directeur général
Juin 2022 (V1)

